

*Sous le haut patronage de*

**Bernard CAZENEUVE**  
Ministre de l'Intérieur

### Première table ronde : la protection des ressortissants et des intérêts français à l'étranger

---

Présidée par **Hélène CONWAY-MOURET**, ancienne ministre, sénatrice des Français établis hors de France

Avec les interventions de :

- **Didier CANESSE**, directeur adjoint du Centre de crise, ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI)
  - **Marie-Anne COURRIAN**, chef de la mission pour la protection des droits des personnes, direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI)
  - **LCL Flavien LANET**, Officier Planification, Commandement des opérations spéciales
  - **COL Guillaume de PONTBRIAND**, chef d'état-major opérationnel Terre, état-major de l'armée de Terre
- 
- **Le réseau d'ambassades et de consulats français à l'étranger joue un rôle capital dans la protection des Français à l'étranger.** Les diplomates, sont en effet en premières ligne lors d'évènements tragiques à l'étranger que ce soit en cas rapatriement ou de crises plus graves qui conduisent à l'évacuation.
  - Le quai d'Orsay veille à la protection de ses ressortissants par plusieurs biais. Tout d'abord, il publie sur son site internet des fiches présentant et analysant la situation de chaque pays étrangers. Un code couleurs a été mis en place pour évaluer le degré de risque encouru par les ressortissants étrangers.
  - Un deuxième outil vient compléter cette cartographie des risques. Il s'agit de **l'outil Ariane**. Les ressortissants français peuvent s'inscrire lors d'un déplacement à l'étranger sur ce site et y inscrivent des coordonnées, un contact en cas d'urgence. Cet outil permet par ailleurs de recevoir en temps réel des informations qui pourraient avoir un impact sur la sécurité du voyageur, assortie d'un conseil de comportement à adopter. Cela permet par ailleurs au Quai d'Orsay de savoir combien de ressortissants Français sont en en dehors du territoire national.

- Un troisième aspect est très important va au-delà de la relation avec les ambassades, est la coopération dans les pays étrangers avec les armées étrangères pouvant aller jusqu'à l'assistance opérationnelle en cas de crises.
- **Au niveau militaire, la France collabore avec les forces locales en cas de crise mettant en danger les intérêts français.** Deux dynamiques sont privilégiées pour mener les actions de protection des ressortissants :
  - **Comprendre** : au niveau national un travail de prévention des risques est effectué, grâce au travail de la DRM qui permet de définir quelles sont les ruptures, les inflexions et aussi les impacts des opérations militaires. De là découle les points de vigilances, les priorités données pour avoir les moyens d'assumer la mission de protection des intérêts et des ressortissants. Ce travail en amont est très important et consiste également en une collaboration avec d'autres ministères, notamment le ministère des Affaires étrangères. Pour chaque pays il existe des réseaux d'attachés de défense qui permettent de mettre en place des plans d'évacuation très précis et d'envisager tous les cas de figure pour bien préparer ce genre d'opérations.
  - **Agir** : le dispositif des forces repositionnées participe à ces mesures préventives pour la protection des intérêts français.

Dans un second temps, les intervenants reviennent sur le lancement d'opérations menées pour garantir la protection des intérêts à l'étranger et de la différence entre les actions menées par les forces conventionnelles et les forces spéciales.

- **Les forces conventionnelles** travaillent selon la logique appuyant/appuyé. Elles ont des capacités importantes en commandement, une aptitude à la maîtrise du terrain, un support logistique important, mais leur engagement nécessite des délais et est peu adapté à des opérations rapides, fugaces. Les forces conventionnelles sont davantage en charge d'un contrôle d'itinéraire, de reconnaissance de certains points, par exemple.
- **Forces spéciales et forces conventionnelles collaborent** : En effet aucune opération spéciale ne peut aboutir sans l'appui des forces conventionnelles : il existe une réelle complémentarité entre ces deux forces. Ces deux acteurs permettent de mener avec succès des opérations diverses.
- **Le travail du Commandement des opérations spéciales (COS)** repose sur trois niveaux d'implication en fonction du degré de la menace :
  - Il s'agit en premier lieu s'agit de développer un « dialogue professionnel » entre les différents ministères. Le COS se trouve à fonction de plusieurs services, et doit être un bras armé, en prévention ou en prévention dans des foyers de conflits.

Le COS fonctionne dans une logique d'alerte, avec une capacité à se projeter depuis la métropole.

- Le COS élabore un dialogue de confiance dans la durée avec des partenaires alliés et locaux, souvent des pays exposés aux menaces afin de construire une toile de réseau utile. C'est un moyen d'agir de façon indirecte avec un transfert de compétences, notamment en Afrique de l'Ouest ainsi qu'au Proche et Moyen Orient. C'est également un moyen de renforcer les forces propres de ces pays ainsi que leur souveraineté, aptes par la suite à protéger également les ressortissants français présents sur leurs territoires.
- La défense de l'avant : il s'agit de protéger les ressortissants et nos intérêts en intervenant directement sur place.

Du point de vue du COS, le lancement des opérations permet de vérifier la validité des opérations de prévention. La France collabore également avec des partenaires clés, notamment les Etats-Unis. Ce dialogue permet une complémentarité d'expertises.

## Deuxième table ronde

### La lutte contre la propagande via internet et les réseaux sociaux

---

Présidée par **Eduardo RIHAN CYPEL**, député de Seine-et-Marne,

Avec les interventions de :

- **Quentin AOUSTIN**, juriste, Association des fournisseurs d'accès et de services Internet (AFA)
- **Jean-François GAYRAUD**, adjoint au chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT)
- **Christian GRAVEL**, directeur du Service d'information du gouvernement (SIG)
- **Jean-Yves LATOURNERIE**, préfet chargé de la lutte contre les cybermenaces, ministère de l'Intérieur
- **Florence MANGIN**, coordinatrice pour la cybersécurité, ministère des Affaires étrangères et du Développement international
- **Pierre N'GAHANE**, préfet, secrétaire général du Comité interministériel pour la prévention de la délinquance

En introduction Eduardo RIHAN CYPEL rappelle la dimension essentielle des réseaux dans le processus de radicalisation : il est donc nécessaire de prendre en compte ce vecteur d'information pour lutter efficacement contre la radicalisation, souvent nourrie par des thèses conspirationnistes sur les réseaux sociaux.

- Les intervenants reviennent tout d'abord sur une **clarification des différentes notions** liées au terrorisme que l'on entend souvent dans les médias : « contre influence », « radicalisation » notamment :
- Christian GRAVEL explique que le concept de radicalisation est apparu avec la mise en place de plan d'action gouvernemental. Ce terme définit un activisme extrême pouvant conduire à de la violence, et est dans le contexte actuel souvent rattaché à la notion de salafisme.

Le directeur du SIG rappelle que la guerre des idées est aujourd'hui associée à la guerre létale : la communication de ces groupes terroristes permet d'agrèger des opinions, de rassembler des combattants ou des sympathisants, et l'impact dans l'opinion est très fort. Cette communication marque aussi l'influence de ces groupes via les vidéos d'actes barbares diffusées via les réseaux sociaux. Beaucoup de jeunes des différents pays européens peuvent se reconnaître dans des personnes qui se posent comme des portes paroles. Il est essentiel que les Etats puissent eux aussi mener une grande campagne de communication pour déconstruire les discours de Daesh, dont les techniques de communications sont très poussées.

**« L'image est aujourd'hui très importante d'autant plus qu'elle s'inscrit dans le champ émotionnel »**

- La notion de contre influence est un sous ensemble de la lutte contre la radicalisation. Il s'agit de réduire l'influence de l'adversaire qui est le djihadiste pour contrer leurs velléités sur le net. Il s'agit de contrôler la diffusion des contenus qui nourrissent le terrorisme et d'établir la vérité qui est distordue par la propagande djihadiste. Au niveau de l'UE et de l'OTAN on parle de « communication stratégique », mais sur le fond proche de la notion d'influence et de contre influence qui est utilisé au MAE.

*« La question djihadiste ne peut être appréhendé que sous l'anglé sécurité, d'autant plus que l'on est confronté à un problème sociétal »*

- **Un renforcement des moyens** : Les différents acteurs de la lutte antiterroriste constatent que le problème du djihadiste actuel, c'est qu'il est de plus en plus individuel. La propagande est très ciblée et vient chercher l'individu, et non la globalité de la société. Devant la montée de ce phénomène, la France a renforcé son organisation avec l'annonce de la création de deux communautés, l'une publique, l'autre associative, ayant pour but de lutter contre la radicalisation
- **Des acteurs mobilisés sont nombreux pour lutter contre le cyber-terrorisme et la radicalisation via les réseaux sociaux.** Tous les intervenants pensent que le champ du numérique doit être investi par les pouvoirs publics afin de lutter efficacement contre la propagande et l'enrôlement sur le net.
- L'**UCLAT** gère la question du blocage des sites faisant l'apologie du terrorisme, conformément aux mesures de police administrative prise par la loi du 13 novembre 2014. L'UCLAT transmet la demande à la DCPJ et travaille également sur la question du contre discours, gérant notamment le numéro vert à disposition des familles de djihadistes.
- La création d'un préfet cyber, poste attribué au préfet Jean-Yves LATOUNERIE, joue un rôle important dans la lutte contre le terrorisme. La question de la lutte contre la radicalisation s'inscrit dans le champ plus vaste des cyber-menaces et de la délinquance sur internet. Cette création de poste au sein du Ministère de l'Intérieur vient compléter un arsenal déjà important, avec des pôles chargés de la cybersécurité et de la cyberdéfense au Ministère de la Défense, au ministère des affaires étrangères, au niveau de l'ANSSI. Ces cyber-menaces sont multiples : la propagande via les réseaux sociaux, la protection des systèmes d'informations et la lutte contre les menaces vis-à-vis de ces systèmes eux-mêmes au sein du Ministère de l'Intérieur, et enfin la lutte contre la cybercriminalité. Pour inscrire ces différentes actions du ministère et des nombreux services qui traitent de ces questions, le ministre a souhaiter nommer un préfet en charge de cela, qui s'inscrit dans une stratégie interministérielle de coordination des services.
- Le comité interministériel a très vite été impliqué dans le plan national de lutte contre les filières djihadistes. L'avènement de la plateforme téléphone a été un pivot, dans la mesure où la radicalisation n'est pas que violent. Internet a été un vecteur de

communication de propagande et de recrutement. Le phénomène de radicalisation existait bien avant, mais jamais avec l'ampleur actuelle. On estime par exemple que le DGSJ travaille sur 1700 individus.

- Il est envisagé la mise en place de forum, afin de cibler et bénéficier des éléments précis pour parrainer des jeunes envisageant de basculer l'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet, créée en 1997 rassemble des différents acteurs du monde de l'Internet. En 1998, elle a créé la plateforme « point de contact », plateforme de signalement à la disposition des internautes, pour lutter contre les contenus choquant lors de leur navigation. Une plateforme a également été développée pour les mobiles. Concernant le terrorisme le principal interlocuteur et l'Office central et Interpol.

## Troisième table ronde Le nouveau cadre du renseignement,

---

Présidée par **Floran VADILLO**, collaborateur parlementaire de Jean-Jacques URVOAS, président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale

Avec les interventions de :

- **Patrick CALVAR**, directeur de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)
  - **David CUGNETTI**, directeur des services douaniers, chef de la division des recherches, DNRED, Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)
  - **GBR Bruno DRAN**, directeur adjoint de la Direction du renseignement militaire (DRM)
  - **Pascal FOURRE**, conseiller juridique à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)
  - **Jean-François GAYRAUD**, adjoint au chef de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT)
  - **GBR Pascal PAGES XATART PARES**, directeur adjoint de la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD)
- 
- **Un état de la menace préoccupant.** Depuis un an, la France a connu de nombreuses agressions à caractère terroriste sur son territoire. Cette menace s'inscrit dans un cadre européen sous tension, avec les multiples agressions terroristes un peu partout en Europe. Aujourd'hui, on atteint un niveau de menace très élevé. Les chiffres sont significatifs : 1700 individus sont aujourd'hui impliqués dans les filières syro-irakiennes et sont suivis par le DGSI, 300 individus sont en transit vers la Syrie ou l'Irak, 300 sont de retour en France. Les types de menaces sont diversifiés: les attaques sont principalement pilotées par Daesh et Al-Qaida et préparés par des professionnels.
  - **Une stratégie clairement définie : la stratégie du renseignement française repose sur une logique de connaissances et anticipation des menaces :**
    - la prévention des menaces pour veiller à la protection des intérêts français sur son territoire national. La collecte d'informations se fait au sein du territoire national ou par la collecte d'informations depuis l'étranger. Le renseignement extérieur a pour mission de lutter contre plusieurs actions qui nuisent à la souveraineté et à la sécurité nationale : l'espionnage par des puissances étrangères, le terrorisme, la cybercriminalité et la criminalité internationale dans son ensemble.
  - **Les services de renseignements français ont dû s'adapter à l'évolution de la menace terroriste.** La formation progressive d'un proto état comme Daesh, l'utilisation croissante des moyens de communication moderne, le recrutement via les réseaux sociaux, nécessitent une redéfinition des actions menées par le renseignement français. A ce titre, le gouvernement a lancé un plan d'action en janvier 2014 pour endiguer ce phénomène inquiétant et qui menace la sécurité nationale.
  - **La « communauté du renseignement français »** (expression tirée du Livre blanc de 2008 et redéfinie par le décret du 12 mai 2014) regroupe plusieurs acteurs dans une logique interministérielle : la DGSE et la DRM, et la DPSD dépendent du ministère de la Défense, la



DGSI du ministère de l'Intérieur, TRACFIN et la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières du ministère des Finances.

Le livre blanc de 2008 avait par ailleurs acté la création de l'académie du renseignement afin de renforcer la collaboration entre les différents services de renseignements français et de renforcer le travail de sensibilisation auprès d'un public ciblé.

- Le renseignement s'inscrit dans cadre légal : l'action des services de renseignement français s'inscrit dans le champ de la démocratie et dans l'intérêt des citoyens français et de la Nation. Les différents services de renseignement travaillent donc dans le respect des lois et des règlements. Ils sont par ailleurs soumis à un contrôle administratif et hiérarchique. Les autorités administratives indépendantes jouent un rôle important dans le contrôle administratif des activités des services de renseignement (commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, commission consultative de du secret de la défense nationale). Le Parlement effectue également un contrôle via la délégation parlementaire du renseignement créée en 2007, a désormais la capacité de contrôler l'action du gouvernement en matière de renseignement depuis 2012. Un autre type de contrôle a été créé récemment, qui est cette fois un contrôle interne via la création de l'inspection des services de renseignement qui est un outil d'audit et de conformité.